



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 10 octobre 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h30.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-231

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'item 11.6 - construction de la caserne de Bourget.

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Le maire Desjardins déclare un intérêt pécuniaire à l'item 11.4 - Contrats de déneigement et application d'abrasifs, car ceci est relié à sa famille.

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2018-232

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifié :

5.1. Adoption du procès-verbal de la réunion à huis clos du 24 septembre 2018

5.2. Servitude – 259 rue Edwards

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h35 et retournent dans la salle du conseil à 18h50.

RÉSOLUTION 2018-233

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

7. Annonces

La conseillère Krysta Simard annonce que les pompiers font la vente de lanières roses pour le cancer du sein.

8. Période de Questions/Commentaires

M. Martin Lacasse, résidant au 2825 Place Valérie à Rockland, demande de reconsidérer la demande faite par le Club de tir à l'arc de Rockland pour l'utilisation de la salle de l'aréna Jean-Marc Lalonde. Il demande que les frais soient réduits. Suite aux discussions, les membres du conseil demandent à discuter cet item lors de la prochaine réunion.

M. Don Bouchard, résidant au 118 rue Adrien, explique que les citoyens font beaucoup de plaintes concernant la vitesse sur le chemin Ramage. Il ajoute

qu'aucune pancarte n'affiche la limite sur ce tronçon. Le maire Desjardins explique que cet affichage devra être discuté lors du prochain processus budgétaire.

9. Items des membres du Conseil (aucun)

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-234

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 octobre 2018, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 24 septembre 2018
- b. Comité plénier du 24 septembre 2018

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité d'administration de la bibliothèque publique du 12 juin 2018
- b. Comité de dérogations mineures du 22 août 2018

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 24 septembre 2018

- a. Résolution pour mandater le département d'Infrastructure et Aménagement du territoire d'apporter un amendement au règlement de zonage pour réduire la hauteur d'un bâtiment accessoire dans les zones résidentielles
- c. Résolution pour refuser de réduire les frais d'ingénierie pour le Rockland District High School
- d. Résolution pour poursuivre des études plus détaillées et plus approfondies afin de déterminer l'alternative la plus efficace et la plus rentable pour soutenir la croissance dans les limites des villages

10.4. Résolution pour appuyer le canton d'Amaranth concernant le programme de gestion de fourniture de produits laitiers de l'ALENA

10.5. Résolution pour adopter les réductions de taxes conformément aux articles 357 & 358 de la *Loi sur les Municipalités*

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement, telles qu'identifiées dans la résolution 2018-234 :

10.3a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate le département d'Infrastructure et Aménagement du territoire d'apporter un amendement au règlement de zonage pour réduire la hauteur d'un bâtiment accessoire dans les zones résidentielles de l'aire urbaine de Rockland de 5 mètres à 3,8 mètres et d'évaluer les options pour les diverses grandeurs de la zone urbaine résidentielle.

10.3c. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil refuse de réduire les frais d'ingénierie pour le Rockland District High School.

10.3d. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil mandate le personnel de la Cité à poursuivre des études plus détaillées et plus approfondies afin de déterminer l'alternative la plus efficace et la plus rentable pour soutenir la croissance dans les limites des villages.

10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland appuie la résolution du canton d'Amaranth concernant le programme de gestion de fourniture de produits laitiers de l'ALENA.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de \$2,685.77, étant la part de la Cité en vertu des articles 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans l'annexe « A » du rapport numéro FIN2018-038.

10.3b. Résolution pour approuver le scénario de conception présenté dans le Post-Development Emergency Overland Flow Route Analysis de McIntosh Perry datée du 14 septembre 2018

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique quelques particularités sur le drainage du site.

RÉSOLUTION 2018-235

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE l'administration a rencontré le développeur et ses consultants, et

ATTENDU QUE le développeur a fourni une analyse approfondie qui appuie la conception et répond aux exigences du département ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve le scénario de conception présenté dans le *Post-Development Emergency Overland Flow Route Analysis* de McIntosh Perry datée du 14 septembre 2018, tel que recommandé dans le rapport INF2018-042.

ADOPTÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Entente d'occupation - 1871 Labonté

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que si une entente d'occupation est signée, les droits de la Cité en matière de responsabilité seront protégés. Il ajoute que la compagnie d'assurance de la Cité exige également une preuve d'assurance de la part de l'occupant.

RÉSOLUTION 2018-236

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire et la greffière à signer une entente d'occupation pour la propriété située au 1865 Labonté avec le propriétaire du 1871 Labonté.

ADOPTÉE

11.2 Nomination d'un membre au sein du comité consultatif en accessibilité

RÉSOLUTION 2018-237

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE Mme Vivian Vanbreugel a remis sa démission en tant que membre du Comité consultatif en accessibilité ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accepte de nommer Mme Susan Isabel Pitts à titre de membre du comité consultatif sur l'accessibilité pour le reste du terme.

ADOPTÉE

11.3 Ententes des services de garderies avec les conseils scolaires et les CUPR

RÉSOLUTION 2018-238

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal adopte le règlement 2018-142 afin d'autoriser le Directeur des Services communautaires à signer des ententes d'opérations avec les conseils scolaires suivants, ainsi que les Comtés Unis de Prescott et Russell, pour l'année 2018-2019 afin d'assurer la continuité du service de garde et le partenariat dans les écoles élémentaires de la Cité de Clarence-Rockland et les Comtés Unis de Prescott Russell, tel que recommandé.

- Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO)
- Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)
- Catholic District School Board of Eastern Ontario (CDSBEO)
- Upper Canada District School Board (UCDSB)
- Comtés Unis de Prescott Russell

ADOPTÉE

11.4 Contrats de déneigement et application d'abrasifs

Le maire Desjardins quitte son siège suite à la déclaration de son intérêt pécuniaire et le cède à la mairesse adjointe, la conseillère Diane Choinière.

RÉSOLUTION 2018-239

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accorde les contrats de déneigement et d'application d'abrasif aux soumissionnaires sélectionnés, tel qu'indiqué au rapport LOI2018-10-01, et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2018-140 pour autoriser le maire et la greffière à signer les ententes de déneigement et d'application d'abrasif, tel que recommandé.

ADOPTÉE

Le maire Desjardins reprend son siège.

11.5 Contrat pour construction de fossés sur chemin Clark

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que des correcteurs doivent être faits dans ce secteur afin de corriger l'ensemble du projet. Il ajoute que la suite devrait être discutée lors du prochain budget. Les membres du conseil discutent du sujet.

RÉSOLUTION 2018-240

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal adopte le règlement 2018-143 pour autoriser le maire et la greffière a signé un contrat avec Arnco Construction and Excavation 1351150 Ontario Inc. pour effectuer les travaux de drainage Phase 3 du chemin Clark pour une somme de 136 450\$ excluant la T.V.H.

ADOPTÉE

11.6 Construction de la caserne de Bourget

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que certains tuyaux sont abandonnés, notamment en matière de drainage. Il ajoute qu'en 2014 une analyse de réseau a été faite, mais que cette conduite n'était pas incluse.

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique que le montant de 40 000\$ affecte les deux casernes.

RÉSOLUTION 2018-241

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE le conseil a donné la directive que la directrice générale doit soumettre au conseil toutes les dépenses de la contingence pour considération; et

ATTENDU QU'une conduite de ciment souterraine a été découverte à l'emplacement exact où la caserne de Bourget doit être construite; et

ATTENDU QUE d'autres enjeux mineurs peuvent survenir durant la phase de la construction;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la directrice générale ait une délégation d'autorité pour faire une dépense maximum de 40 000\$ pour couvrir les frais de construction des avenants susceptibles de survenir; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE cette délégation d'autorité soit restreinte à tous les avenants nécessaires à venir.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2018-242

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

- 12.1. 2018-138 - Levée de la règlementation de partie de lot – Spacebuilders - Solara
- 12.2. 2018-139 - Designation de chemin public, chemin Belvédère, partie 3 plan 50R-10708
- 12.4. 2018-145 - octroi d'un contrat à Atrel Engineering Ltd. pour de la conception et des services d'ingénierie

12.3 2018-144 - octroi d'un contrat à StoneShare Inc. pour l'implantation du projet d'intranet et système de gestion des documents SharePoint

RÉSOLUTION 2018-243

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte le règlement 2018-144 pour autoriser le maire et la greffière à octroyer un contrat à StoneShare Inc. pour l'implantation du projet d'intranet et système de gestion des documents SharePoint, tel que décrit dans la demande de soumission no. F18-ADM-2018-027, pour un montant de 171 450,00 \$, excluant la TVH.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-244

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-146, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 10 octobre 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h07.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe